

PRIX DE L'ABONNEMENT

Table with 2 columns: Duration (Un an, Six mois, etc.) and Price (\$3.00, \$2.00, etc.).

LA JUSTICE

"DIEU ET MON DROIT."

TARIF DES ANNONCES

Table with 2 columns: Type of advertisement (Première insertion, etc.) and Rate (60 ct, 40 ct, etc.).

BELLEAU & Cie, administrateurs

BUREAUX : 111 Côte Lamontagne, Basse-Ville, Québec.

Rédacteur en chef : ERNEST CHOUINARD

LA JUSTICE

QUEBEC, 16 OCTOBRE 1891

ARRIVERA-T-IL ?

Il n'est pas la première fois, certes, que l'honorable M. Chapleau, secrétaire d'Etat du Dominion, se met en biais dans son parti, menace de sortir complètement des rangs et de faire un malheur.

A la mort de Sir John A. Macdonald, M. Chapleau et son malheur planèrent encore au-dessus du ministère Abbott naissant, et comme toujours, un bon matin, on apprit que le ciel politique d'Ottawa était rasséréné; M. Chapleau était de nouveau rentré dans les rangs, il retourna docilement au secrétariat.

Aujourd'hui, profitant du brandebas qui sonne au ministère fédéral, voilà encore M. Chapleau parti pour faire un malheur.

Cette fois, disent les amis, s'il n'obtient pas le commandement et le ministère des chemins de fer, il va tout briser et devenir le champion de l'autonomie de la Province de Québec.

Voilà bien le cri du cœur des bleus. Pour eux, devenir le champion de l'autonomie de la Province de Québec, c'est exercer une vengeance, c'est créer un malheur.

On signale de nouveaux outrages commis contre les chrétiens en Arménie. Les Turcs ont enlevé de ce pays un certain nombre de jeunes filles, et malgré les protestations des parents, ont pu les garder avec la permission des autorités, sous prétexte que ces jeunes filles s'étaient converties à l'islamisme.

On prête au nouveau directeur des postes, en Angleterre, plusieurs projets, entre autres celui des cartes postales servant de bons de poste. La carte postale argent, telle serait son nom, ne serait payable qu'à la personne même à laquelle elle aurait été adressée et dans le district postal où l'argent aurait été déposé.

On a vu un gouvernement d'Ottawa un ministère où la dépense annuelle est d'à peu près \$10,000,000. Le ministre y contrôle des chemins de fer de l'état, sur un parcours de 1300 milles, et qui coûtent quelque chose comme \$50,000,000 au trésor public.

On a vu un gouvernement d'Ottawa un ministère où la dépense annuelle est d'à peu près \$10,000,000. Le ministre y contrôle des chemins de fer de l'état, sur un parcours de 1300 milles, et qui coûtent quelque chose comme \$50,000,000 au trésor public.

On a vu un gouvernement d'Ottawa un ministère où la dépense annuelle est d'à peu près \$10,000,000. Le ministre y contrôle des chemins de fer de l'état, sur un parcours de 1300 milles, et qui coûtent quelque chose comme \$50,000,000 au trésor public.

On a vu un gouvernement d'Ottawa un ministère où la dépense annuelle est d'à peu près \$10,000,000. Le ministre y contrôle des chemins de fer de l'état, sur un parcours de 1300 milles, et qui coûtent quelque chose comme \$50,000,000 au trésor public.

On a vu un gouvernement d'Ottawa un ministère où la dépense annuelle est d'à peu près \$10,000,000. Le ministre y contrôle des chemins de fer de l'état, sur un parcours de 1300 milles, et qui coûtent quelque chose comme \$50,000,000 au trésor public.

On a vu un gouvernement d'Ottawa un ministère où la dépense annuelle est d'à peu près \$10,000,000. Le ministre y contrôle des chemins de fer de l'état, sur un parcours de 1300 milles, et qui coûtent quelque chose comme \$50,000,000 au trésor public.

la faction canadienne-française dans le parti tory; soit!

Mais qu'on sorte de l'enquête des Comptes Publics,—ou il lui a fallu soutenir une rude partie et recourir aux moyens que nous savons,—il s'en vient proclamer ses droits à la promotion dans le contrôle des deniers publics, voilà sur quoi les canadiens, fussent-ils anglais d'Ontario, ont certainement le droit de gloser.

A qui la faute si M. Chapleau a laissé dans l'histoire de notre politique provinciale les traces d'un premier succès? A qui la faute si l'on vient d'éditer au comité des Comptes Publics l'histoire d'un deuxième succès? Serait-il le seul homme politique auquel il est défendu de demander compte de ses antécédents, surtout lorsqu'il cherche à s'élever dans l'administration des affaires du pays?

Il doit savoir maintenant ce que lui coûtera la partie, après l'avoir si souvent tentée. Déjà, les journaux qui lui sont hostiles s'en vont dire partout que ce n'est encore que de la frime de sa part. Le moment est venu de jouer son va tout. Puisqu'il veut changer autour de lui, sans que son portefeuille puisse changer, qu'il change au moins son jeu.

L'Empire et la Gazette de Montréal annoncent que M. McGreevy vient d'écrire au comptable de la Chambre des Communes pour obtenir le reliquat de son indemnité, soit \$700. Mais il paraît que l'Oncle Thom ne pourra pas toucher cet argent avant que le parlement n'ait accordé de nouveau.

On signale de nouveaux outrages commis contre les chrétiens en Arménie. Les Turcs ont enlevé de ce pays un certain nombre de jeunes filles, et malgré les protestations des parents, ont pu les garder avec la permission des autorités, sous prétexte que ces jeunes filles s'étaient converties à l'islamisme.

On a vu un gouvernement d'Ottawa un ministère où la dépense annuelle est d'à peu près \$10,000,000. Le ministre y contrôle des chemins de fer de l'état, sur un parcours de 1300 milles, et qui coûtent quelque chose comme \$50,000,000 au trésor public.

On a vu un gouvernement d'Ottawa un ministère où la dépense annuelle est d'à peu près \$10,000,000. Le ministre y contrôle des chemins de fer de l'état, sur un parcours de 1300 milles, et qui coûtent quelque chose comme \$50,000,000 au trésor public.

On a vu un gouvernement d'Ottawa un ministère où la dépense annuelle est d'à peu près \$10,000,000. Le ministre y contrôle des chemins de fer de l'état, sur un parcours de 1300 milles, et qui coûtent quelque chose comme \$50,000,000 au trésor public.

On a vu un gouvernement d'Ottawa un ministère où la dépense annuelle est d'à peu près \$10,000,000. Le ministre y contrôle des chemins de fer de l'état, sur un parcours de 1300 milles, et qui coûtent quelque chose comme \$50,000,000 au trésor public.

On a vu un gouvernement d'Ottawa un ministère où la dépense annuelle est d'à peu près \$10,000,000. Le ministre y contrôle des chemins de fer de l'état, sur un parcours de 1300 milles, et qui coûtent quelque chose comme \$50,000,000 au trésor public.

On a vu un gouvernement d'Ottawa un ministère où la dépense annuelle est d'à peu près \$10,000,000. Le ministre y contrôle des chemins de fer de l'état, sur un parcours de 1300 milles, et qui coûtent quelque chose comme \$50,000,000 au trésor public.

On a vu un gouvernement d'Ottawa un ministère où la dépense annuelle est d'à peu près \$10,000,000. Le ministre y contrôle des chemins de fer de l'état, sur un parcours de 1300 milles, et qui coûtent quelque chose comme \$50,000,000 au trésor public.

On a vu un gouvernement d'Ottawa un ministère où la dépense annuelle est d'à peu près \$10,000,000. Le ministre y contrôle des chemins de fer de l'état, sur un parcours de 1300 milles, et qui coûtent quelque chose comme \$50,000,000 au trésor public.

On a vu un gouvernement d'Ottawa un ministère où la dépense annuelle est d'à peu près \$10,000,000. Le ministre y contrôle des chemins de fer de l'état, sur un parcours de 1300 milles, et qui coûtent quelque chose comme \$50,000,000 au trésor public.

On a vu un gouvernement d'Ottawa un ministère où la dépense annuelle est d'à peu près \$10,000,000. Le ministre y contrôle des chemins de fer de l'état, sur un parcours de 1300 milles, et qui coûtent quelque chose comme \$50,000,000 au trésor public.

On a vu un gouvernement d'Ottawa un ministère où la dépense annuelle est d'à peu près \$10,000,000. Le ministre y contrôle des chemins de fer de l'état, sur un parcours de 1300 milles, et qui coûtent quelque chose comme \$50,000,000 au trésor public.

On a vu un gouvernement d'Ottawa un ministère où la dépense annuelle est d'à peu près \$10,000,000. Le ministre y contrôle des chemins de fer de l'état, sur un parcours de 1300 milles, et qui coûtent quelque chose comme \$50,000,000 au trésor public.

manche soir, la visite de plusieurs journaux. Ces derniers se rendaient à l'intention de s'amuser aux dépens du vieux et ils s'en donnèrent à cœur joie. Roulé à bout de patience, le vieux Roulé a saisi une carabine et a tiré sur un nommé Louis Dusseau, pour effrayer la bande probablement et s'en débarrasser. Mais tout à coup on entendit une décharge et le malheureux Dusseau, frappé en pleine poitrine, tomba mort. Est-ce un accident ou un meurtre volontaire? L'enquête éclaircira les faits.

Dusseau est marié à une fille Jean Paul qui est en ce moment en promenade à West Bedford. On est allé, ce matin, lui téléphoner la triste nouvelle. Le vieux Roulé a été arrêté immédiatement. Rendu à la prison il a demandé à être pendu sans délai. Il paraît évident que le vieux est en démence.

Incendies mystérieux Acton Vale, P. Q., 15 octobre.—Depuis trois mois, il y a eu à Acton, plusieurs incendies dont l'origine est passablement mystérieuse et cause une forte excitation dans la population. Il y a trois mois, une maison et un grange appartenant à Scoble Frères, à Foxboro, près de la ligne Acton, devinrent la proie des flammes. Quelque temps après, une maison inhabitée, appartenant à un nommé Kratzer, a été incendiée. Une grange appartenant à M. Bishop était incendiée à peu près dans le même temps, ainsi qu'une grange et une maison appartenant à Nathan Johnson.

Il y a deux semaines, on signala un autre incendie, mais ce dernier a pu être éteint avant d'avoir causé beaucoup de dégâts. Il y a une semaine, le feu consumait la grange de M. Joseph Barker. Dimanche dernier, dans la soirée, la grange de M. Henry Barker devint la proie des flammes avec plusieurs vaches et des instruments aratoires. Les habitants de cette ville s'organisent pour veiller attentivement jour et nuit, et m. l'heure aux malheureux si on les prend.

Tempête désastreuse Londres, 15 octobre.—Une grande tempête s'est abattue sur l'Angleterre hier et en plusieurs endroits, les communications télégraphiques sont interrompues. Les dégâts causés par le vent sont des plus considérables. Sur un champ de courses, à Foxley, un grand nombre de tentes ont été renversées et plusieurs personnes qui s'y étaient réfugiées ont été sérieusement blessées. A Hastings et à plusieurs autres places d'eau, la mer a tout balayé sur la côte. Il y a eu plusieurs collisions en mer et deux navires ont été perdus corps et biens. La tempête a aussi renversé les tentes du cirque Batty, à Berrin, en Irlande. La tente était remplie de jeunes écoliers qui ont presque tous été blessés.

La guillotine en Alsace-Lorraine Paris, 15 octobre.—On écrit de Metz qu'on attend de jour en jour l'exécution de l'assassin du lieutenant-colonel saxon Prager, le fameux Uebing. Brossier du capitaine Drimborn, Uebing déserta il y a un an et revint au mois de mai assésiner le lieutenant-colonel Prager pour le voler. Arrêté, extradé et conduit à Metz, Uebing a été reconnu coupable. Un premier conseil de guerre l'a condamné à mort. Le verdict a été cassé pour vice de forme. Un second conseil a ratifié la sentence des premiers juges. Le verdict et le dossier de l'affaire ont été envoyés à Guillaume II qui a le droit de révision suprême de la condamnation. Vu les antécédents du condamné, il n'a pas à espérer de grâce. En ce cas, le verdict approuvé revint, l'autorité militaire, conformément aux lois allemandes, livrera le condamné à l'autorité civile. Or, en Alsace-Lorraine, le mode d'application de la peine capitale est encore celui qu'ordonne la législation criminelle française: la guillotine. C'est donc par elle que l'allemand Uebing sera exécuté. Les bois de justice se trouvent à Colmar et seront transportés à Metz, par le bureau de l'une des villes allemandes d'outre-Rhin.

La Russie veut la paix Les diplomates russes en Italie Rome, 15 octobre.—M. de Giers, ministre des affaires étrangères, en Russie, accompagné de son secrétaire, M. de Vignall, et le baron d'Axkull-Gyllenbandt, ambassadeur russe, à Rome, sont arrivés à Milan, lundi soir, où ils ont rencontré le marquis de Rudini, premier ministre d'Italie, et signor Chomini, ministre d'agriculture, avec lesquels ils ont eu une longue entrevue. De Milan, les diplomates se sont rendus à Mouza, où le roi Humbert se trouve en ce moment. M. de Giers, M. de Vignall, le marquis de Rudini et le comte Nigra, ambassadeur russe, à Venise, assisteront à un goûter que le roi donne en leur honneur. On pourrait croire que ce voyage a pour but le règlement d'affaires impertinentes. Il n'en est rien. Le chancelier Von Caprivi, le comte Kalnoky et lord Salisbury ont été avisés que le tsar n'avait d'autre intention en envoyant ses représentants en Italie, que de donner une preuve de l'intention qu'il a de faire la paix se maintenir en Europe. L'Italie est fort satisfaite de la visite des diplomates russes. Elle considère que l'attitude du tsar fortifiera la politique pacifique du Dardanelles.

REVISION FINALE A QUEBEC-EST C'est aujourd'hui que seront finies les listes d'electeurs fédérales à Québec-Est. Tous ceux de nos amis qui ont des demandes à faire valoir pourront s'adresser à un numéro 501 rue Saint-Vallier, à St-Sauveur, jusqu'à 9 heures ce soir. M. Apollinaire Corriveau, avocat, et d'autres amis se tiendront à leur disposition.

ASSOMMÉ ET VOLÉ Un vieil ard assassiné dans un cimetière Edouard L. Lander, un vieillard résidant sur la rue Highland, à Brockton, Mass., est sorti de chez lui dimanche après-midi, pour aller porter des fleurs sur la tombe de son fils, un cimetière Union. Il visita le cimetière, plaça ses fleurs sur la tombe et repartit pour sa

La Commission Royale

(Suite de la séance d'hier après-midi)

M. l'abbé Larivière, curé de Paspébiac, est l'auteur d'une requête adressée au lieutenant-gouverneur en conseil dans laquelle on demandait la révocation de la charte de l'ancienne compagnie et la création d'une nouvelle compagnie. Dans cette requête il était allégué que des plaintes nombreuses s'élevaient contre la compagnie. La requête a été préparée par le témoin, et la suggestion de M. le curé Thivierge qui avait été lui-même prié par le député du comté, M. Morcier, de dresser cette pétition. Il ne voulait pas de mal à l'ancienne compagnie, mais tout simplement faire compléter le chemin au plus tôt. Dr Crépeau, de Percé, dit que les ouvriers se plaignaient de n'avoir pas été payés. En 1889-1890, il y eut une grève. Il a écrit une lettre à M. Chs. Langelier commissaire général, en disant dans quel état se trouvaient les travaux. Depuis le mois d'août les travaux ont été poussés avec vigueur. 500 ou 600 hommes y travaillaient. Les travaux n'ont commencé qu'au mois d'août dernier. L'ancienne compagnie était introuvable. On ne savait pas où elle se trouvait. Le témoin ne s'est jamais adressé à l'ancienne compagnie à propos des réclamations. Frs. Dion de Caplan, dit que sous l'ancienne compagnie les travaux étaient languissants. C'était un mécontentement, un cri général. Les travaux ont été suspendus de 1889 au mois d'août 1890. Il se rappelle qu'il y a eu des grèves. Un jour les ouvriers ont fait prisonnier un ouvrier afin d'être payés. Dans Caplan, le droit de passage n'avait pas été payé. Les ouvriers, les fournisseurs, etc., se plaignaient. Maintenant, tout va bien, tout le monde est satisfait. Vers ce temps-là, une enquête a été préparée, signée et envoyée au gouvernement demandant le reprise des travaux. A une réunion du conseil du comté, une résolution a été passée déclarant l'état de choses existant et demandant au gouvernement de révoquer la charte de l'ancienne compagnie et de faire reprendre les travaux de construction du chemin. A quatre heures moins dix, la séance est levée.

UN CAS DE LETHARGIE Bruyant retour à la vie En cousin stupéfait Do Riga, le télégraphe nous apprend un curieux cas de léthargie qui a duré quatre jours. La comtesse Eliza Reblindy, après avoir subi un traitement médical, mourut après quelques jours de souffrance. Quatre jours après sa mort, dument constaté par les premiers médecins de Riga, le père protestant cébrait la cérémonie mortuaire, et tous les parents, selon la coutume russe, embrassèrent pour la dernière fois la défunte. Un de ses cousins bouscula par mégarde, en des caudalères qui se trouvaient près du cercueil, et quelques gouttes de sang tombèrent sur la morte. Tout d'un coup elle se leva, prend d'une main la barbe de son cousin et de l'autre lui applique un vigoureux soufflet. La panique des assistants fut grande et tous s'enfuirent. Quelques uns parlèrent même de tirer des coups de revolver sur la ressuscitée, disant que c'était le diable qui faisait ses farces. Heureusement, éclairé et digne caractère, celui qui tomba et on envoya chercher des médecins. La comtesse va à présent très bien et sa guérison complète n'est qu'une question de jours.

LA ROYAUTE ANGLAISE La liste civile de la reine Une revue américaine, le Forum a publié un article très intéressant, dit à la plume de M. Labouchère, membre de la chambre des Communes, sur la condition politique et sociale de la royauté en Angleterre. Dans le préambule, la situation personnelle de la reine y est définie. La royauté, est-il dit, coûte, tout compris, environ un million de livres sterling par an. Le montant de la liste civile de la reine, qui est de £458,000, ne représente aucunement le coût de la royauté. L'entretien des palais est un chapitre très dispendieux, car il ne comprend pas seulement les palais habités par le souverain, mais aussi un grand nombre de maisons, dans lesquelles il loge ses parents et ses amis. Une de ces maisons a été virtuellement donnée au duc de Nemours, qui est un des souverains les plus riches de la famille. D'ordinaire, outre cela, il y a la construction, les réparations et l'entretien des yachts royaux, etc. Il est, de plus, voté des revenus aux fils ou filles des souverains, ainsi qu'à d'autres de leurs proches. Suit un aperçu de la fortune personnelle de la reine. Un acte a été passé récemment, permettant à la reine de faire un testament. On ne suppose pas cependant qu'elle posséderait des propriétés, mais on croit généralement qu'elle a fait de grosses économies. C'est une erreur. Quoiqu'elle ait depuis des années vécu très retirée, ses dépenses n'ont pas beaucoup diminué, attendu que la mise en scène de la grandeur royale est toujours conservée. Elle a consacré des sommes considérables à l'acquisition des propriétés d'Osborne et de Balmoral, et leur entretien est à sa charge. Elle a aussi fait des cadeaux considérables en argent à ses filles à l'occasion de leur mariage, en sorte que, quoiqu'elle ait hérité de £250,000 dans l'acte qui lui a légué cette somme, sa fortune personnelle est relativement restreinte. Il y a deux ans, lord Salisbury a soumis au parlement la proposition de constituer un donateur à ses petits enfants. Un comité de la Chambre des Communes, chargé d'examiner la demande, a recommandé la location aux enfants du prince de Galles. Le comité a été informé, sur l'engagement de garder le secret, de la valeur totale des placements de Sa Majesté. Comme j'étais membre du comité, il me fut permis de voir, naturellement, l'acte de l'engagement; mais je ne crois pas commettre un abus de confiance en disant que le chiffre est étonnamment minime. Quelques détails sur la situation financière du prince de Galles viennent ici à propos. La position exacte du prince de Galles n'est pas connue. Le bruit est très répandu qu'il est fortement endetté; mais le duc de Devonshire, le père de la reine, et le prince est arrivé à sa majorité.

NOTES Pronostic météorologique pour les prochaines vingt-quatre heures Observatoire de Toronto 15 octobre, 11 h. 45 p. m. Bas Saint-Laurent.—Vents de l'O. au N.; temps assez beau et quelques averses à différents endroits; température légèrement en hausse. Gôles.—Temps pluvieux et plus froid vers la fin de la journée; vents de l'O. au N. L'honorable Horace Archambault est arrivé à Québec hier et legs au Saint-Louis. M. Alphonse Desjarlais, M. D., et M. Hamelin, président et vice-président de la Banque Jacques-Cartier, sont à Québec. Ils sont venus faire l'inspection de la succursale de cette institution à Saint-Sauveur, et sont très satisfaits du montant d'affaires qui s'y transigent. Hier, 14 octobre, était le cinquantième anniversaire du triomphe du parti national en 1836, et le vingt-cinquième anniversaire de la grande emigration qui dévasta les faubourgs St-Roch et St-Jean-Baptiste en 1836. Nous avons appris avec chagrin la mort prématurée de M. McTavish Bouchette, frère d'un de nos rédacteurs. Frappé la veille au soir d'une congestion de poumons, il a succombé à six heures hier soir. M. Gauthier, M. P., député de L'Assomption, était hier en cette ville. Un rapport du Dr J. A. Beaudry, inspecteur du conseil provincial d'hygiène, jette la lumière sur l'origine de la dernière apparition de la petite vérole à Québec. La maladie a d'abord éclaté en juillet ou au commencement d'août à l'hôpital Jeffery Hale, par un cas mortel suivi de près par un autre, également mortel, la dernière victime étant un jeune homme du nom de Robt. Deux des matrones de l'établissement, Mmes Macpherson et Gale, tombaient malades peu après. La première restait à l'hôpital, l'autre retournait chez son père, rue Richelieu, à une vingtaine de pas de la maison de M. Chabot, où un enfant est mort et un autre est en ce moment mortellement atteint, et où l'on a cru à tort que la maladie avait éclaté en premier lieu. Ainsi ce n'est qu'un cinquième cas que l'existence de la maladie a été rendue publique, et que les formalités de placardage ont été remplies suivant la loi. Nous sommes, pour notre part, opposés à ces cachotteries. Nous croyons à l'efficacité de la publicité dans ces circonstances. Il est bon que le public soit mis sur ses gardes. Si la maladie avait été déclarée et si l'hôpital Jeffery Hale placardé, comme il a été subégalement l'hôpital des Sœurs de la Charité, la maladie se serait pas propagée comme il l'a été depuis. Nous faisons ces remarques sans arrière-pensées. Mais il n'est pas juste que l'on fasse passer notre ville pour un foyer permanent d'infection, quand nous avons sous la main la preuve que la maladie a été importée ici par quelque malade qui s'est réfugié dans un hôpital anglais de cette ville.

LA COMMISSION ROYALE (Suite de la séance d'hier après-midi) M. l'abbé Larivière, curé de Paspébiac, est l'auteur d'une requête adressée au lieutenant-gouverneur en conseil dans laquelle on demandait la révocation de la charte de l'ancienne compagnie et la création d'une nouvelle compagnie. Dans cette requête il était allégué que des plaintes nombreuses s'élevaient contre la compagnie. La requête a été préparée par le témoin, et la suggestion de M. le curé Thivierge qui avait été lui-même prié par le député du comté, M. Morcier, de dresser cette pétition. Il ne voulait pas de mal à l'ancienne compagnie, mais tout simplement faire compléter le chemin au plus tôt. Dr Crépeau, de Percé, dit que les ouvriers se plaignaient de n'avoir pas été payés. En 1889-1890, il y eut une grève. Il a écrit une lettre à M. Chs. Langelier commissaire général, en disant dans quel état se trouvaient les travaux. Depuis le mois d'août les travaux ont été poussés avec vigueur. 500 ou 600 hommes y travaillaient. Les travaux n'ont commencé qu'au mois d'août dernier. L'ancienne compagnie était introuvable. On ne savait pas où elle se trouvait. Le témoin ne s'est jamais adressé à l'ancienne compagnie à propos des réclamations. Frs. Dion de Caplan, dit que sous l'ancienne compagnie les travaux étaient languissants. C'était un mécontentement, un cri général. Les travaux ont été suspendus de 1889 au mois d'août 1890. Il se rappelle qu'il y a eu des grèves. Un jour les ouvriers ont fait prisonnier un ouvrier afin d'être payés. Dans Caplan, le droit de passage n'avait pas été payé. Les ouvriers, les fournisseurs, etc., se plaignaient. Maintenant, tout va bien, tout le monde est satisfait. Vers ce temps-là, une enquête a été préparée, signée et envoyée au gouvernement demandant le reprise des travaux. A une réunion du conseil du comté, une résolution a été passée déclarant l'état de choses existant et demandant au gouvernement de révoquer la charte de l'ancienne compagnie et de faire reprendre les travaux de construction du chemin. A quatre heures moins dix, la séance est levée.

UN CAS DE LETHARGIE Bruyant retour à la vie En cousin stupéfait Do Riga, le télégraphe nous apprend un curieux cas de léthargie qui a duré quatre jours. La comtesse Eliza Reblindy, après avoir subi un traitement médical, mourut après quelques jours de souffrance. Quatre jours après sa mort, dument constaté par les premiers médecins de Riga, le père protestant cébrait la cérémonie mortuaire, et tous les parents, selon la coutume russe, embrassèrent pour la dernière fois la défunte. Un de ses cousins bouscula par mégarde, en des caudalères qui se trouvaient près du cercueil, et quelques gouttes de sang tombèrent sur la morte. Tout d'un coup elle se leva, prend d'une main la barbe de son cousin et de l'autre lui applique un vigoureux soufflet. La panique des assistants fut grande et tous s'enfuirent. Quelques uns parlèrent même de tirer des coups de revolver sur la ressuscitée, disant que c'était le diable qui faisait ses farces. Heureusement, éclairé et digne caractère, celui qui tomba et on envoya chercher des médecins. La comtesse va à présent très bien et sa guérison complète n'est qu'une question de jours.

LA ROYAUTE ANGLAISE La liste civile de la reine Une revue américaine, le Forum a publié un article très intéressant, dit à la plume de M. Labouchère, membre de la chambre des Communes, sur la condition politique et sociale de la royauté en Angleterre. Dans le préambule, la situation personnelle de la reine y est définie. La royauté, est-il dit, coûte, tout compris, environ un million de livres sterling par an. Le montant de la liste civile de la reine, qui est de £458,000, ne représente aucunement le coût de la royauté. L'entretien des palais est un chapitre très dispendieux, car il ne comprend pas seulement les palais habités par le souverain, mais aussi un grand nombre de maisons, dans lesquelles il loge ses parents et ses amis. Une de ces maisons a été virtuellement donnée au duc de Nemours, qui est un des souverains les plus riches de la famille. D'ordinaire, outre cela, il y a la construction, les réparations et l'entretien des yachts royaux, etc. Il est, de plus, voté des revenus aux fils ou filles des souverains, ainsi qu'à d'autres de leurs proches. Suit un aperçu de la fortune personnelle de la reine. Un acte a été passé récemment, permettant à la reine de faire un testament. On ne suppose pas cependant qu'elle posséderait des propriétés, mais on croit généralement qu'elle a fait de grosses économies. C'est une erreur. Quoiqu'elle ait depuis des années vécu très retirée, ses dépenses n'ont pas beaucoup diminué, attendu que la mise en scène de la grandeur royale est toujours conservée. Elle a consacré des sommes considérables à l'acquisition des propriétés d'Osborne et de Balmoral, et leur entretien est à sa charge. Elle a aussi fait des cadeaux considérables en argent à ses filles à l'occasion de leur mariage, en sorte que, quoiqu'elle ait hérité de £250,000 dans l'acte qui lui a légué cette somme, sa fortune personnelle est relativement restreinte. Il y a deux ans, lord Salisbury a soumis au parlement la proposition de constituer un donateur à ses petits enfants. Un comité de la Chambre des Communes, chargé d'examiner la demande, a recommandé la location aux enfants du prince de Galles. Le comité a été informé, sur l'engagement de garder le secret, de la valeur totale des placements de Sa Majesté. Comme j'étais membre du comité, il me fut permis de voir, naturellement, l'acte de l'engagement; mais je ne crois pas commettre un abus de confiance en disant que le chiffre est étonnamment minime. Quelques détails sur la situation financière du prince de Galles viennent ici à propos. La position exacte du prince de Galles n'est pas connue. Le bruit est très répandu qu'il est fortement endetté; mais le duc de Devonshire, le père de la reine, et le prince est arrivé à sa majorité.

LA COMMISSION ROYALE (Suite de la séance d'hier après-midi) M. l'abbé Larivière, curé de Paspébiac, est l'auteur d'une requête adressée au lieutenant-gouverneur en conseil dans laquelle on demandait la révocation de la charte de l'ancienne compagnie et la création d'une nouvelle compagnie. Dans cette requête il était allégué que des plaintes nombreuses s'élevaient contre la compagnie. La requête a été préparée par le témoin, et la suggestion de M. le curé Thivierge qui avait été lui-même prié par le député du comté, M. Morcier, de dresser cette pétition. Il ne voulait pas de mal à l'ancienne compagnie, mais tout simplement faire compléter le chemin au plus tôt. Dr Crépeau, de Percé, dit que les ouvriers se plaignaient de n'avoir pas été payés. En 1889-1890, il y eut une grève. Il a écrit une lettre à M. Chs. Langelier commissaire général, en disant dans quel état se trouvaient les travaux. Depuis le mois d'août les travaux ont été poussés avec vigueur. 500 ou 600 hommes y travaillaient. Les travaux n'ont commencé qu'au mois d'août dernier. L'ancienne compagnie était introuvable. On ne savait pas où elle se trouvait. Le témoin ne s'est jamais adressé à l'ancienne compagnie à propos des réclamations. Frs. Dion de Caplan, dit que sous l'ancienne compagnie les travaux étaient languissants. C'était un mécontentement, un cri général. Les travaux ont été suspendus de 1889 au mois d'août 1890. Il se rappelle qu'il y a eu des grèves. Un jour les ouvriers ont fait prisonnier un ouvrier afin d'être payés. Dans Caplan, le droit de passage n'avait pas été payé. Les ouvriers, les fournisseurs, etc., se plaignaient. Maintenant, tout va bien, tout le monde est satisfait. Vers ce temps-là, une enquête a été préparée, signée et envoyée au gouvernement demandant le reprise des travaux. A une réunion du conseil du comté, une résolution a été passée déclarant l'état de choses existant et demandant au gouvernement de révoquer la charte de l'ancienne compagnie et de faire reprendre les travaux de construction du chemin. A quatre heures moins dix, la séance est levée.

UN CAS DE LETHARGIE Bruyant retour à la vie En cousin stupéfait Do Riga, le télégraphe nous apprend un curieux cas de léthargie qui a duré quatre jours. La comtesse Eliza Reblindy, après avoir subi un traitement médical, mourut après quelques jours de souffrance. Quatre jours après sa mort, dument constaté par les premiers médecins de Riga, le père protestant cébrait la cérémonie mortuaire, et tous les parents, selon la coutume russe, embrassèrent pour la dernière fois la défunte. Un de ses cousins bouscula par mégarde, en des caudalères qui se trouvaient près du cercueil, et quelques gouttes de sang tombèrent sur la morte. Tout d'un coup elle se leva, prend d'une main la barbe de son cousin et de l'autre lui applique un vigoureux soufflet. La panique des assistants fut grande et tous s'enfuirent. Quelques uns parlèrent même de tirer des coups de revolver sur la ressuscitée, disant que c'était le diable qui faisait ses farces. Heureusement, éclairé et digne caractère, celui qui tomba et on envoya chercher des médecins. La comtesse va à présent très bien et sa guérison complète n'est qu'une question de jours.

LA ROYAUTE ANGLAISE La liste civile de la reine Une revue américaine, le Forum a publié un article très intéressant, dit à la plume de M. Labouchère, membre de la chambre des Communes, sur la condition politique et sociale de la royauté en Angleterre. Dans le préambule, la situation personnelle de la reine y est définie. La royauté, est-il dit, coûte, tout compris, environ un million de livres sterling par an. Le montant de la liste civile de la reine, qui est de £458,000, ne représente aucunement le coût de la royauté. L'entretien des palais est un chapitre très dispendieux, car il ne comprend pas seulement les palais habités par le souverain, mais aussi un grand nombre de maisons, dans lesquelles il loge ses parents et ses amis. Une de ces maisons a été virtuellement donnée au duc de Nemours, qui est un des souverains les plus riches de la famille. D'ordinaire, outre cela, il y a la construction, les réparations et l'entretien des yachts royaux, etc. Il est, de plus, voté des revenus aux fils ou filles des souverains, ainsi qu'à d'autres de leurs proches. Suit un aperçu de la fortune personnelle de la reine. Un acte a été passé récemment, permettant à la reine de faire un testament. On ne suppose pas cependant qu'elle posséderait des propriétés, mais on croit généralement qu'elle a fait de grosses économies. C'est une erreur. Quoiqu'elle ait depuis des années vécu très retirée, ses dépenses n'ont pas beaucoup diminué, attendu que la mise en scène de la grandeur royale est toujours conservée. Elle a consacré des sommes considérables à l'acquisition des propriétés d'Osborne et de Balmoral, et leur entretien est à sa charge. Elle a aussi fait des cadeaux considérables en argent à ses filles à l'occasion de leur mariage, en sorte que, quoiqu'elle ait hérité de £250,000 dans l'acte qui lui a légué cette somme, sa fortune personnelle est relativement restreinte. Il y a deux ans, lord Salisbury a soumis au parlement la proposition de constituer un donateur à ses petits enfants. Un comité de la Chambre des Communes, chargé d'examiner la demande, a recommandé la location aux enfants du prince de Galles. Le comité a été informé, sur l'engagement de garder le secret, de la valeur totale des placements de Sa Majesté. Comme j'étais membre du comité, il me fut permis de voir, naturellement, l'acte de l'engagement; mais je ne crois pas commettre un abus de confiance en disant que le chiffre est étonnamment minime. Quelques détails sur la situation financière du prince de Galles viennent ici à propos. La position exacte du prince de Galles n'est pas connue. Le bruit est très répandu qu'il est fortement endetté; mais le duc de Devonshire, le père de la reine, et le prince est arrivé à sa majorité.

LA COMMISSION ROYALE (Suite de la séance d'hier après-midi) M. l'abbé Larivière, curé de Paspébiac, est l'auteur d'une requête adressée au lieutenant-gouverneur en conseil dans laquelle on demandait la révocation de la charte de l'ancienne compagnie et la création d'une nouvelle compagnie. Dans cette requête il était allégué que des plaintes nombreuses s'élevaient contre la compagnie. La requête a été préparée par le témoin, et la suggestion de M. le curé Thivierge qui avait été lui-même prié par le député du comté, M. Morcier, de dresser cette pétition. Il ne voulait pas de mal à l'ancienne compagnie, mais tout simplement faire compléter le chemin au plus tôt. Dr Crépeau, de Percé, dit que les ouvriers se plaignaient de n'avoir pas été payés. En 1889-1890, il y eut une grève. Il a écrit une lettre à M. Chs. Langelier commissaire général, en disant dans quel état se trouvaient les travaux. Depuis le mois d'août les travaux ont été poussés avec vigueur. 500 ou 600 hommes y travaillaient. Les travaux n'ont commencé qu'au mois d'août dernier. L'ancienne compagnie était introuvable. On ne savait pas où elle se trouvait. Le témoin ne s'est jamais adressé à l'ancienne compagnie à propos des réclamations. Frs. Dion de Caplan, dit que sous l'ancienne compagnie les travaux étaient languissants. C'était un mécontentement, un cri général. Les travaux ont été suspendus de 1889 au mois d'août 1890. Il se rappelle qu'il y a eu des grèves. Un jour les ouvriers ont fait prisonnier un ouvrier afin d'être payés. Dans Caplan, le droit de passage n'avait pas été payé. Les ouvriers, les fournisseurs, etc., se plaignaient. Maintenant, tout va bien, tout le monde est satisfait. Vers ce temps-là, une enquête a été préparée, signée et envoyée au gouvernement demandant le reprise des travaux. A une réunion du conseil du comté, une résolution a été passée déclarant l'état de choses existant et demandant au gouvernement de révoquer la charte de l'ancienne compagnie et de faire reprendre les travaux de construction du chemin. A quatre heures moins dix, la séance est levée.

UN CAS DE LETHARGIE Bruyant retour à la vie En cousin stupéfait Do Riga, le télégraphe nous apprend un curieux cas de léthargie qui a duré quatre jours. La comtesse Eliza Reblindy, après avoir subi un traitement médical, mourut après quelques jours de souffrance. Quatre jours après sa mort, dument constaté par les premiers médecins de Riga, le père protestant cébrait la cérémonie mortuaire, et tous les parents, selon la coutume russe, embrassèrent pour la dernière fois la défunte. Un de ses cousins bouscula par mégarde, en des caudalères qui se trouvaient près du cercueil, et quelques gouttes de sang tombèrent sur la morte. Tout d'un coup elle se leva, prend d'une main la barbe de son cousin et de l'autre lui applique un vigoureux soufflet. La panique des assistants fut grande et tous s'enfuirent. Quelques uns parlèrent même de tirer des coups de revolver sur la ressuscitée, disant que c'était le diable qui faisait ses farces. Heureusement, éclairé et digne caractère, celui qui tomba et on envoya chercher des médecins. La comtesse va à présent très bien et sa guérison complète n'est qu'une question de jours.

LA ROYAUTE ANGLAISE La liste civile de la reine Une revue américaine, le Forum a publié un article très intéressant, dit à la plume de M. Labouchère, membre de

La Commission Royale

DEPOSITION TEXTUELLE DE M. ARMSTRONG

Q. Avez-vous préparé pour cette date un état du montant que vous désirez obtenir pour le règlement de votre réclamation de \$298,943.62 ?

Donald et Cameron, M. MacDonald me donna de descendre au bureau de son avocat, M. Irving, pour en finir avec l'affaire. M. Riopel suggéra qu'avant de descendre, on devait entendre clairement sur ce que serait l'arrangement.

Q. — Ainsi donc la cause de cette action de la part du gouvernement apparaît d'après le statut, et sinon, comment l'avez-vous connue ?

toujours \$100,000.00. Mon intention était de demander \$175,000.00. Q. Pour votre avantage personnel ?

B. Pourquoi croyez-vous que vous pouvez faire mieux par l'entremise de M. Pacaud ?

R. — Quelle fut ma réponse ? Q. Qu'il n'avait pas de réponse.

LES JEUNES FILLES... HOTEL-DE-VILLE... Députés de la Cité de Québec... Voulez-vous la FORCE ET LA SANTE ?

Aux prêteurs et aux capitalistes

On a besoin de \$20,000 à \$25,000 pour 3 ou 5 ans...

AUX DAMES

Gratit jusqu'à nouvel ordre

Une modeste a inventé un nouveau système pour faire les robes...

Mlle Penley, 8, rue St-Jean

PIANOS

Notre assortiment de pianos, Harmoniums, et instruments de musique...

O. NEWCOMB & Co., De Toronto, BEDELSON PIANO Co., De Toronto...

HARMONIUMS

THOMAS ORGAN, Co., Woodstock, W. ROBERTS & Co., Clinton, BELL & Co., Guelph.

Instruments de cuivre et à cordes

Cornes, Buzes, Altes, Tencors, Clarinettes, Saxophones...

Basos, Guitares, Mandolines, Banjos, Tambourines, Métallophones, Métromons, Billes à musiques...

Musique Vocale et Instrumentale, Sacrés et Profane, Méthode de Pianos, Orgues, Violons, et de tout autres instruments.

BERNARD, FILS & Cie

EDITEURS DE MUSIQUE, Saint-Jean et Sainte-Ursule

HAUTE-VILLE, Rue de la M. McWilliam contigué

Maison de Santé

LES PERSONNES DE LA CAMPAGNE ET de la ville...

Dr S. GRONDIN, 8 1/2 RUE DU PARLOIR

Eloignez la maladie

PAR L'USAGE DU MANOLEATE

Le plus puissant désinfectant

Manoleate pour Buanderie

Pour laver planchers, murs, draperies, fournitures de lit, etc.

PRIX... 25c. Demandez-le à votre Pharmacien.

M. RIGALI & FILS

STATUAIRES, No. 110 Rue St-Jean

ONT MAINTENANT EN MAIN UN ASSORTIMENT complet...

CH VERGE, jr.

Docteur en médecine de Laval, ex-député de l'Assemblée législative...

58 RUE ST-URSULE, Téléphone 391

Docteur en médecine de Laval, ex-député de l'Assemblée législative...

58 RUE ST-URSULE, Téléphone 391

Docteur en médecine de Laval, ex-député de l'Assemblée législative...

58 RUE ST-URSULE, Téléphone 391

Docteur en médecine de Laval, ex-député de l'Assemblée législative...

58 RUE ST-URSULE, Téléphone 391

Docteur en médecine de Laval, ex-député de l'Assemblée législative...

58 RUE ST-URSULE, Téléphone 391

Docteur en médecine de Laval, ex-député de l'Assemblée législative...

58 RUE ST-URSULE, Téléphone 391

Docteur en médecine de Laval, ex-député de l'Assemblée législative...

58 RUE ST-URSULE, Téléphone 391

Docteur en médecine de Laval, ex-député de l'Assemblée législative...

58 RUE ST-URSULE, Téléphone 391

Docteur en médecine de Laval, ex-député de l'Assemblée législative...

58 RUE ST-URSULE, Téléphone 391

Docteur en médecine de Laval, ex-député de l'Assemblée législative...

58 RUE ST-URSULE, Téléphone 391

Docteur en médecine de Laval, ex-député de l'Assemblée législative...

58 RUE ST-URSULE, Téléphone 391

Docteur en médecine de Laval, ex-député de l'Assemblée législative...

58 RUE ST-URSULE, Téléphone 391

Docteur en médecine de Laval, ex-député de l'Assemblée législative...

58 RUE ST-URSULE, Téléphone 391

Docteur en médecine de Laval, ex-député de l'Assemblée législative...

58 RUE ST-URSULE, Téléphone 391

Docteur en médecine de Laval, ex-député de l'Assemblée législative...

58 RUE ST-URSULE, Téléphone 391

ALPECOU D'IMPORTATION DE ROMME... CARPETTES... M. DORVILLE

Maison à vendre

LA PROPRIÉTÉ DE LYON, CHARLES LANGR...

JEAN ALLARD, N. P., No. 4 rue St-Pierre

Québec, 25 sept.—E. J. Im.

Gardez votre demeure salubre

Et fraîche, prévenez les maladies en faisant usage de

OZONATEUR "ROBERTS"

PRÉVENIR VAUT MIEUX QUE GUÉRIR

Le plus sûr et le plus efficace des désinfectants...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Un brevet de la Société de l'Industrie de l'Ozone...

Compagnie de navigation Richelieu et Ontario... QUEBEC et MONTREAL

Le steamer Québec, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Ontario, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Le steamer Saguenay, capitaine R. Nelson, partira...

Hâtez vous Mesdames de venir à la Grande Vente d'autom

de Fortier, Royer & Belleau

Magnifiques Capots Imperméables en caoutchouc...

Draps Victoria, double largeur, en laine...

Enfin un Job générale dans toutes les Lignes

Une visite est respectueusement sollicitée.

Fortier, Royer & Belleau

203 Rue Saint-Joseph

RE-OUVERTURE

NOUS AVONS LE PLAISIR D'ANNONCER A NOS NOMBREUSES PRA...

F. M. DECHENE & Cie

Notre assortiment d'automobiles se compose des plus hautes nouveautés choisies...

Tweeds anglais, écossais, français, canadien

DRAPEAUX POUR PARDESSUS

Melton, Castor, Pilotes, Moutons, Sédan et Ventien

Lignes spéciales de hardes faites pour tous les goûts.

Triques et serge de toutes qualités, couleurs des plus nouvelles et variées.

Valises et porte-manteaux de toutes sortes.

Notre assortiment de chaussures de CHAUSSURES.

Nous sommes en mesure de vous assurer que le prix de nos marchandises défie...

F. M. DECHENE & CIE, 47-49, Notre-Dame et 104, Cote Lamontagne

P. S. Deux tailleurs de première classe attachés à l'établissement. Hab...

La Banque Nationale

LE 15 OCTOBRE 1901, LE 15 NOVEMBRE PROCHAIN, et après...

LE 15 OCTOBRE 1901, LE 15 NOVEMBRE PROCHAIN, et après...

LE 15 OCTOBRE 1901, LE 15 NOVEMBRE PROCHAIN, et après...

LE 15 OCTOBRE 1901, LE 15 NOVEMBRE PROCHAIN, et après...

LE 15 OCTOBRE 1901, LE 15 NOVEMBRE PROCHAIN, et après...

LE 15 OCTOBRE 1901, LE 15 NOVEMBRE PROCHAIN, et après...

LE 15 OCTOBRE 1901, LE 15 NOVEMBRE PROCHAIN, et après...

LE 15 OCTOBRE 1901, LE 15 NOVEMBRE PROCHAIN, et après...

LE 15 OCTOBRE 1901, LE 15 NOVEMBRE PROCHAIN, et après...

LE 15 OCTOBRE 1901, LE 15 NOVEMBRE PROCHAIN, et après...

LE 15 OCTOBRE 1901, LE 15 NOVEMBRE PROCHAIN, et après...

LE 15 OCTOBRE 1901, LE 15 NOVEMBRE PROCHAIN, et après...

LE 15 OCTOBRE 1901, LE 15 NOVEMBRE PROCHAIN, et après...

LE 15 OCTOBRE 1901, LE 15 NOVEMBRE PROCHAIN, et après...

LE 15 OCTOBRE 1901, LE 15 NOVEMBRE PROCHAIN, et après...

LE 15 OCTOBRE 1901, LE 15 NOVEMBRE PROCHAIN, et après...

LE 15 OCTOBRE 1901, LE 15 NOVEMBRE PROCHAIN, et après...

LE 15 OCTOBRE 1901, LE 15 NOVEMBRE PROCHAIN, et après...

LE 15 OCTOBRE 1901, LE 15 NOVEMBRE PROCHAIN, et après...

LE 15 OCTOBRE 1901, LE 15 NOVEMBRE PROCHAIN, et après...

LE 15 OCTOBRE 1901, LE 15 NOVEMBRE PROCHAIN, et après...

LE 15 OCTOBRE 1901, LE 15 NOVEMBRE PROCHAIN, et après...

LE 15 OCTOBRE 1901, LE 15 NOVEMBRE PROCHAIN, et après...

LE 15 OCTOBRE 1901, LE 15 NOVEMBRE PROCHAIN, et après...

LE 15 OCTOBRE 1901, LE 15 NOVEMBRE PROCHAIN, et après...

LE 15 OCTOBRE 1901, LE 15 NOVEMBRE PROCHAIN, et après...

LE 15 OCTOBRE 1901, LE 15 NOVEMBRE PROCHAIN, et après...

LE 15 OCTOBRE 1901, LE 15 NOVEMBRE PROCHAIN, et après...

LE 15 OCTOBRE 1901, LE 15 NOVEMBRE PROCHAIN, et après...

LE 15 OCTOBRE 1901, LE 15 NOVEMBRE PROCHAIN, et après...

LE 15 OCTOBRE 1901, LE 15 NOVEMBRE PROCHAIN, et après...

LE 15 OCTOBRE 1901, LE 15 NOVEMBRE PROCHAIN, et après...

LE 15 OCTOBRE

DERNIERE EDITION

5 HRS. P. M.

L'ENQUETE

M. Armstrong a juré à Québec, et il avait juré à Ottawa, que sa réclamation excédait \$300,000. Plusieurs affirmèrent que ce contracteur n'avait pas un sou valant quand il a entrepris la construction du chemin, et trouvant étrange qu'il se soit fait une créance d'un côté de \$300,000. Les montants fabuleux reçus par la famille Robitaille, la multiplicité des créances contre le chemin, tant pour les fournisseurs que pour les journaliers et les terres, les créances des sous-contracteurs, l'abondance des subsides fédéraux et locaux, l'état peu avancé des travaux, leur suspension même, tout cela fait de l'affaire un véritable dédale. Le résultat net, c'est qu'assez d'argent avait été fourni par Ottawa et Québec pour faire le chemin, tandis que sa construction était fatalement arrêtée et devenue impossible entre les mains de la compagnie qui s'en servait comme d'une mine d'or. Le public se lamentait et demandait une autre compagnie et la construction du chemin.

Tel était l'intérêt du public, et c'est sous ce jour que le parlement devait le voir. Mais, pour arriver à faire construire le chemin, il fallait enlever la possession du chemin aux sous-contracteurs, et il fallait faire tout cela vite, car plaider avec eux eût retardé les travaux indéfiniment. Laissons donc de côté, pour le moment, la question de savoir si Armstrong était créancier ou non. Il se prétendait créancier, avec l'assentiment des ingénieurs et de l'ancienne compagnie; il fallait le désintéresser coûte que coûte; il fallait obtenir un transport, par lui, de la moitié du capital-actions auquel il avait droit; il fallait pourvoir au paiement de toutes les autres créances légitimes, y compris celle de McFarlane; il fallait trouver des hommes sérieux et solvables, leur confier le nouvel aide voté par la législature et faire enfin construire le chemin. C'est ce qui a été fait.

Pour la commission, la question n'est pas là. Elle a à découvrir si, en accomplissant les vœux de la législature, l'exécutif a fait un marché corrompu, c'est-à-dire, si l'exécutif a fait la commission royale à son profit. Cette commission est née d'un acte arbitraire, inconstitutionnel, mais, quelle soit son origine, son personnel est inattaquable, si l'on prend en ligne de compte le passé de chacun des honorables commissaires.

Pour nous, il paraît évident que si la créance d'Armstrong peut-être discutée avec quelque semblant de raison, celle des anciens directeurs qui ont reçu \$60,000 d'un coup, à part des montants antérieurs, n'a pas l'ombre d'un fondement. Chose étonnante, celle-là on n'en dit pas un traitre mot. Les tories ne songent pas non plus à nier la créance d'Armstrong. Pourquoi?

La raison est bien simple: c'est parce que les Armstrong, les Robitaille et les Riopel sont des tories. Tout appartient à ces gens. Ils ont le droit, ces bons tories, de voler les millions à Ottawa, par un système d'écroulement qui menaçait de s'éterniser; ils ont droit à tous les subsides fédéraux et locaux pour chemins de fer, ponts, canaux, vaisseaux, chemins, bâtisses et autres; ils ont le droit de gouverner à Ottawa et à Québec. Ils ont le pouvoir à Ottawa, et ils s'en servent pour blanchir les criminels. Ils veulent l'avoir de nouveau à Québec pour continuer leurs vols et leur pillage, pour faire, du parlement local, une muraille de protection, afin de vivre plus tranquillement dans la forteresse centrale où ils ont plus d'argent à piller impunément.

Pour arriver à leur but, les tories, du haut en bas de l'échelle, foulent aux pieds la constitution, s'emparent audacieusement du pouvoir, méprisent les notions les plus élémentaires du gouvernement responsable au peuple et mettent la province en état d'anarchie.

Il faut au parti national tout le calme que donne le sentiment de la force et du droit pour endurer patiemment. Ce parti a été fondé pour faire respecter les droits du peuple et il continuera son œuvre.

UN INCIDENT

M. Armstrong a juré que pas un ministre n'a eu connaissance de son marché avec M. Pacaud, que pas un ministre n'en a profité à sa connaissance. Mais il ajoute: "M. Pacaud m'a dit, en juin dernier, qu'il lui faudrait rendre compte à M. Mercier des \$100,000."

Il a fait mine d'hésiter à dire cela; il s'est fait prier; il fallait l'ordre des commissaires! Au Sénat, quand il voulait dire quelque chose qui pouvait faire tort au gouvernement local, il prenait les mêmes précautions pour mieux capter la confiance publique. C'est très habile, mais en fin de compte ça vient trop souvent.

M. Casgrain paraissait sûr de son affaire. Un ange lui avait probablement fait connaître d'avance la réponse, et il a insisté jusqu'à ce qu'il l'eût obtenue. M. Pacaud peut avoir dit cela; il peut avoir dit bien d'autres choses à M. Armstrong pour s'en débarrasser quand ce fameux contracteur tirait sur lui constamment pour divers montants. Nous aurons l'explication de M. Pacaud. La question n'est pas de savoir ce que M. Pacaud a dit; il pourra nous dire lui-même ce qu'il a dit et nous dirons si il dit. L'important, c'est de savoir ce que les ministres ont fait, et voilà ce que l'enquête va établir.

MALHEUREUX

Nous protestons contre la tentative de M. Riopel contre l'honneur d'un des membres les plus distingués de notre clergé. Le révérend M. Béribé n'a rien fait que de très légitime en chargeant une commission pour venir en aide à quelques-uns des créanciers du chemin de fer de la Baie des Chaleurs. Sans son intervention et celle de plusieurs de ses révérends confrères, la population de la Baie des Chaleurs aurait peut-être perdu pour toujours ce qui lui était dû en raison de la construction du chemin. On voit l'esprit qui anime ces défenseurs de la morale publique quand, pour cacher leurs méfaits, ils ne reculent pas devant le rôle odieux de ternir notre clergé national.

Owen Murphy, M. P. P., et le vengeur de la morale publique est-il le même Owen Murphy, M. P. P., qui s'est fait payer, vers le 19 mai 1889, la somme de \$300 par les Messieurs Hurdman, marchands de bois de Hull, sous prétexte de services qu'il leur aurait rendus auprès du Commissaire des Terres de la Couronne?

Une réponse prompte et catégorique nous obligerait et intéresserait fort le public dans les circonstances.

On nous dit que les avocats de la moralité publique ont fait preuve d'un zèle extraordinaire, ce matin, pour empêcher que la déclaration de l'honorable M. Garneau fut communiquée au public par la presse.

Et dire qu'ils représentent l'intérêt public.

La Commission Royale

Le témoignage de l'honorable P. Garneau

UNE DECLARATION IMPORTANTE

SEPTIEME SEANCE

Le public continue à suivre avec un vif intérêt les procédures de l'enquête; la salle est toujours remplie d'une foule d'honnêtes politiques et autres.

Les ministres se tiennent à leur poste. A 10.20 heures, les honorables juges montent sur le banc.

Il y a de nombreux commentaires dans les journaux. Tous cela n'avancera en rien les travaux de la commission. Nous prenons les témoignages sous serment et jusqu'à contradiction complète, ils doivent être acceptés.

M. Béribé demande que l'auteur de l'article du *Canadian*, de ce matin, soit appelé à prouver que la réclamation de \$250,000 d'Armstrong était nullement requise.

Le demandeur est accordé. M. LANGEVIN, greffier du Sénat, assermenté dépose et dit:

Je suis greffier du Sénat. J'ai eu connaissance qu'il y a eu une enquête relative à l'affaire de la Baie des Chaleurs. Je suis dépositaire des exhibits qui ont été déposés au Sénat, et les mets à la disposition de la commission.

Plusieurs sont des originaux, d'autres ne sont que des copies certifiées. C'est moi-même qui ai collationné tous ces exhibits.

M. GURRÉ, assermenté, dépose et dit:

Je demeure à Maria. Le chemin de fer traverse ma municipalité. En 1889, les travaux du chemin ont été arrêtés, parce que les ouvriers se sont mis en grève vu qu'il n'était pas payé. On disait que la compagnie payait très mal. On a souvent parlé de s'adresser aux deux gouvernements pour que la charte de l'ancienne compagnie fut révoquée.

Les travaux sont recommencés, cette année, par la nouvelle compagnie. Tout marche à perfection. Les esprits sont très contents.

M. CHAPPELTON, assermenté, dépose et dit:

Je demeure à Maria depuis 28 ans. Le chemin de fer passe dans ma localité. Les travaux sur le chemin cessèrent en 1889. Il y avait alors de grandes plaintes portées contre la compagnie par le peuple. Les travaux maintenant recommencés depuis août dernier donnent satisfaction aux habitants. Ces derniers voulaient que leurs dettes par rapport à l'ancienne compagnie fussent payées. Telle était la raison de leurs réclamations.

ERNEST GAGNON, écr. secrétaire du département des travaux publics, est assermenté:

Le témoin produit la lettre de M. Thom à M. Garneau.

M. Amyot fait remarquer que la reproduction française officielle ne contient pas les deux mots *légitime et privilégié* en parlant de la réclamation.

Il n'y a aucune lettre de M. Garneau à M. Thom disant qu'il allait arranger l'affaire.

Je n'ai vu aucune lettre de M. Garneau ou autre concernant le paiement des derniers subsides du gouvernement local à la nouvelle compagnie.

L'honorable M. Garneau est assermenté:

Il lit sa déclaration.

Je demande respectueusement aux honorables commissaires la permission de lire ma déposition, que j'ai écrite d'avance, afin d'éviter des erreurs et de ne pas être plus clair et plus précis. Après la lecture de cette déposition, je répondrai volontiers et au meilleur de ma connaissance à toute question qui pourra m'être faite, soit par messieurs les commissaires, soit par les avocats.

Après départ de M. Mercier pour l'Europe, j'ai été prié de le remplacer comme premier ministre et j'ai aussi remplacé M. Poirer, et j'ai été nommé pendant une partie de l'absence de M. Stiehl qui accompagnait M. Mercier.

Paroisi les questions importantes dont M. Mercier me laissait la gestion, se trouvant celle de la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, réputée insolvable depuis quelque temps, et incapable, conséquemment de terminer les travaux de construction du chemin, malgré les subsides considérables qu'elle avait reçus des gouvernements fédéral et provincial. La difficulté était de faire disparaître les actionnaires et directeurs de cette époque, pour les remplacer par d'autres qui seraient en état de se mettre à l'œuvre et de pousser les travaux avec activité.

Peu de temps après le départ de M. Mercier, c'est-à-dire au mois d'avril, M. Arsenault, M. Thom de Montréal représentait un syndicat de capitalistes réunissant un capital de \$1,000,000, et après plusieurs entrevues et discussions, je reçus de M.

Thom la lettre le 17 avril 1891 que M. Ernest Gagnon, le secrétaire de mon département a produite devant cette commission comme pièce.

Je discutai avec ceux de mes collègues qui étaient présents et j'étudiai moi-même avec tout le soin possible, les conditions portées dans cette lettre; et j'éprouvai beaucoup de difficultés à en arriver à une conclusion définitive. Je ne sentais mal à l'aise de prendre la responsabilité d'une transaction si importante et de la conclure en l'absence de M. Mercier. Et malgré que je fusse satisfait que cette transaction serait avantageuse à la province, j'eus beaucoup de difficultés à vaincre mes répugnances à la conclure, ce que je ne fis qu'après avoir avisé Son Honneur le lieutenant-gouverneur de tout ce qui se passait à ma connaissance, et obtenu l'opinion du procureur général sur la légalité de la transaction.

Je rédigeai et fis rédiger plusieurs projets de rapports ou conseils que je corrigai et remis au procureur général, et en consultation; et enfin, le 20 avril dernier, je m'arrêtai au rapport en conseil qui est devenu l'ordre en conseil numéro 237, approuvé par le lieutenant-gouverneur le 23 avril 1891, et dont M. Grenier, greffier du conseil exécutif, a produit copie devant cette commission comme pièce marquée.

J'ai toujours ignoré, jusqu'au moment où il fut fait dénoncé devant le comité d'enquête dans le courant de l'été, que M. Ernest Pacaud, directeur du journal *l'Electeur*, et quelque intérêt en cette affaire; et j'affirmai solennellement que si j'étais connu à temps l'étranger j'aurais rompu toutes les négociations, et autant que je puis le savoir, mes collègues présents à Québec étaient dans la même ignorance que moi.

Toutes mes relations avec M. Thom, et je ne suis rendu chez lui pour conférer de l'affaire.

Le procureur général me dit que toute l'affaire était réglée et qu'il me donnerait son rapport aussitôt qu'il le serait rétabli.

Je n'ai eu plusieurs entrevues avec le lieutenant-gouverneur relativement à cette affaire. Je lui ai dit que cette transaction était devant moi et que j'étais embarrassé pour prendre la responsabilité de ces paiements.

Si Son Honneur me recommandait de la produire.

Mes collègues connaissant mieux l'urgence de la transaction désiraient qu'elle soit le plus tôt possible, vu que tout était en souffrance. Je n'avais aucune pression du dehors. Je n'ai reçu aucune menace, lors même que j'en aurais reçu cela n'aurait pas changé mon opinion.

Je n'ai jamais dit à Son Honneur que l'on me menaçait de télographier au premier ministre.

La transaction a été conclue durant les heures d'affaires et non le soir. Ces lettres ne sont pas des lettres de crédit.

La somme de \$175,000 devait être accordée par une même lettre. M. Webb vint me demander si c'était indifférent pour le département de donner deux lettres, une pour \$100,000 et une pour \$75,000.

Lorsque j'ai rencontré M. Armstrong, il était avec M. Thom; M. Pacaud n'y était pas.

Le jour de la transaction, j'ai pu quitter le bureau vers 4 heures; si j'ai retardé jusqu'à cette heure, c'était pour signer les lettres.

Les lettres, télégrammes etc., du Procureur Général, sont au département des travaux publics.

Tous les ministres semblaient également au courant de terminer l'affaire vu qu'ils la connaissaient mieux que moi.

Je me suis hâté de tout conclure parce que tout était en perdition et que les travaux ne pouvaient recommencer avant que la réclamation de Armstrong ne fût payée.

L'ordre en conseil a été passé unanimement et approuvé par le Procureur Général, M. Robidoux fit son rapport. Le montant des dettes existantes et je lui soumis à Son Honneur. Celui-ci n'a fait aucune observation au sujet de ce rapport.

Je ne considère pas ces lettres comme lettres de crédit. Pour y avoir eu aucun argent de voté par le gouvernement. Or, puisqu'il y en avait de voté, l'argent était donc nullement des lettres de crédit.

Par M. Casgrain:

J'ai reçu instructif d'administrer les affaires du chemin de fer de la Baie des Chaleurs.

J'ai dit à M. Thom, lorsqu'il est venu me trouver, que si j'avais quelque chose à réclamer, de vouloir bien le mettre par écrit. M. Thom agissait au nom de la nouvelle compagnie.

J'ai eu plusieurs entrevues avec lui.

J'ai reçu un télégramme de M. Robidoux me disant de me conformer à ce que me disait M. Chs. Langelier, à qui j'avais fait connaître la question.

Je n'ai eu aucune entrevue avec M. Chs. Langelier avant le 17 avril.

J'ai reçu la lettre de M. Thom et le télégramme de M. Robidoux le même jour. Je soumis la lettre au conseil.

J'ai retardé jusqu'au 21 août de faire mon rapport parce que je voulais me renseigner. J'ai pris instruction de M. Robidoux et des ministres. J'ai eu son rapport verbal le 21 et le 22. Je n'ai pas dit après que l'ordre en conseil a été passé, que je doutais de la transaction.

Après l'ordre en conseil, j'ai seulement soumis à Son Honneur le rapport du Procureur-Général.

Je me prononce avec d'autant plus de confiance que j'ai une assez longue expérience des affaires publiques, ayant rempli les fonctions de ministre de la Couronne, pendant près de dix ans à différentes époques, et que depuis ma démission, j'ai été constamment engagé dans des transactions commerciales importantes.

En terminant, je dois ajouter que j'ai moi-même dicté à M. Mercier les explications qu'il rapporte, comme venant de moi, à la page 38 du dossier officiel de la correspondance échangée entre Son Honneur le lieutenant-gouverneur et M. Mercier, explications rendues nécessaires à la suite des observations faites par Son Honneur, dans sa lettre du 7 septembre dernier, telles que rapportées, à la page 12 du même dossier officiel.

J'affirme que ces explications sont vraies dans leur entier. P. GARNEAU.

Par le juge Isby:

M. Thom est venu chez moi, le 15 avril, et c'est là que j'ai appris cette transaction. Il m'a écrit plusieurs lettres mais il n'y a que celle dernière, déposée devant la commission, qui ait été acceptée.

C'est toujours avec M. Thom que j'ai négocié et avec nul autre.

J'ai conféré de l'affaire avec les ministres en conseil. M. Robidoux, étant malade, je ne suis rendu chez lui pour conférer de l'affaire.

Le procureur général me dit que toute l'affaire était réglée et qu'il me donnerait son rapport aussitôt qu'il le serait rétabli.

Je n'ai eu plusieurs entrevues avec le lieutenant-gouverneur relativement à cette affaire. Je lui ai dit que cette transaction était devant moi et que j'étais embarrassé pour prendre la responsabilité de ces paiements.

Si Son Honneur me recommandait de la produire.

Mes collègues connaissant mieux l'urgence de la transaction désiraient qu'elle soit le plus tôt possible, vu que tout était en souffrance. Je n'avais aucune pression du dehors. Je n'ai reçu aucune menace, lors même que j'en aurais reçu cela n'aurait pas changé mon opinion.

Je n'ai jamais dit à Son Honneur que l'on me menaçait de télographier au premier ministre.

La transaction a été conclue durant les heures d'affaires et non le soir. Ces lettres ne sont pas des lettres de crédit.

La somme de \$175,000 devait être accordée par une même lettre. M. Webb vint me demander si c'était indifférent pour le département de donner deux lettres, une pour \$100,000 et une pour \$75,000.

Lorsque j'ai rencontré M. Armstrong, il était avec M. Thom; M. Pacaud n'y était pas.

Le jour de la transaction, j'ai pu quitter le bureau vers 4 heures; si j'ai retardé jusqu'à cette heure, c'était pour signer les lettres.

Les lettres, télégrammes etc., du Procureur Général, sont au département des travaux publics.

Tous les ministres semblaient également au courant de terminer l'affaire vu qu'ils la connaissaient mieux que moi.

Je me suis hâté de tout conclure parce que tout était en perdition et que les travaux ne pouvaient recommencer avant que la réclamation de Armstrong ne fût payée.

L'ordre en conseil a été passé unanimement et approuvé par le Procureur Général, M. Robidoux fit son rapport. Le montant des dettes existantes et je lui soumis à Son Honneur. Celui-ci n'a fait aucune observation au sujet de ce rapport.

Je ne considère pas ces lettres comme lettres de crédit. Pour y avoir eu aucun argent de voté par le gouvernement. Or, puisqu'il y en avait de voté, l'argent était donc nullement des lettres de crédit.

Par M. Casgrain:

J'ai reçu instructif d'administrer les affaires du chemin de fer de la Baie des Chaleurs.

J'ai dit à M. Thom, lorsqu'il est venu me trouver, que si j'avais quelque chose à réclamer, de vouloir bien le mettre par écrit. M. Thom agissait au nom de la nouvelle compagnie.

J'ai eu plusieurs entrevues avec lui.

J'ai reçu un télégramme de M. Robidoux me disant de me conformer à ce que me disait M. Chs. Langelier, à qui j'avais fait connaître la question.

Je n'ai eu aucune entrevue avec M. Chs. Langelier avant le 17 avril.

J'ai reçu la lettre de M. Thom et le télégramme de M. Robidoux le même jour. Je soumis la lettre au conseil.

J'ai retardé jusqu'au 21 août de faire mon rapport parce que je voulais me renseigner. J'ai pris instruction de M. Robidoux et des ministres. J'ai eu son rapport verbal le 21 et le 22. Je n'ai pas dit après que l'ordre en conseil a été passé, que je doutais de la transaction.

Après l'ordre en conseil, j'ai seulement soumis à Son Honneur le rapport du Procureur-Général.

de la cour sont là, même la lettre de M. Thom. Il n'y a pas de réponse à cette lettre. Il y a aussi le télégramme de M. Robidoux à M. Garneau, les instructions de M. Garneau à M. J. C. Langelier; un des rapports de M. Chs. Langelier et la lettre que j'ai écrite au lieutenant-gouverneur. M. Chs. Langelier est imprimé et il se trouve dans les documents de la session 1890, et dans le rapport des Travaux Publics pour l'année 1890-1891.

Dans le dossier, il n'y a pas de croix de lettre écrite par M. Garneau.

Il y a aussi une lettre de M. J. C. Langelier disant qu'il a reçu des réclamations au montant de \$57,000.

M. Garneau continue son témoignage: Les compagnies donnent ordinairement \$20,000 par mille de débentures. Lorsque les lettres d'argent ont été émises, il n'y avait pas d'argent dans le trésor, mais je comptais rencontrer l'échéance de ces lettres sur les fonds votés pour les chemins de fer.

Je ne me rappelle pas avoir écrit à M. Thom lui disant que je réglerais l'affaire le lendemain.

M. Thom ne m'a pas dit en me remettant telle lettre s'il y a: Your letter is not better than your work.

Je compte sur mes écrits et ma signature et non sur ma mémoire quant à tous les petits détails de cette affaire.

M. Pacaud m'a écrit une lettre me disant qu'il était important de régler cette question le plus tôt possible, que M. Thom était impatient.

Cette lettre ne regardait pas l'émission de la lettre de crédit. J'ai écrit cette lettre, la considérant de peu d'importance. M. Pacaud ne disait pas qu'il FALLAIT ABSOLUMENT régler cette question.

M. Pacaud ne m'a jamais montré une liste de créances qu'il avait à payer, ni ne m'en a jamais parlé.

M. J'ai écrit à M. Thom que sur l'instigation de M. Duhamel, Langelier et Ross.

Lorsque l'ordre en conseil a été passé, j'avais pris tous les renseignements.

M. Casgrain lui a écrit de M. Chs. Langelier pour M. Robidoux, à la question à répondre consistait à avoir si les actionnaires de la nouvelle compagnie offraient toutes les garanties suffisantes pour le contrôle de la charte de la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs.

A 3 heures la séance se continue.

Assises criminelles

LE PROCES DE OUELLET

Accusé du crime d'incendie

Audience d'hier matin

Présidence de Son Honneur le juge Blanchet. Public assez nombreux aujourd'hui. On doit instruire le procès de Ouellet, accusé du crime d'incendie. Cette affaire excite un certain intérêt à Québec.

Après les formalités d'usage, on appelle le Préféré Ouellet.

M. F. X. Lemieux qui comparait pour l'accusé dit qu'un témoin important pour la défense n'est pas présent en cour, étant absent, lundi dernier, lors de la sommation; mais témoins de comparait aujourd'hui sans autre notification, et demande un ajournement d'une heure afin d'envoyer chercher ce témoin. Cette demande est accordée.

A 10.20 on reprend l'audience. Un assésment à jury mixte, puis les avocats de la couronne expliquent la cause aux jurés.

La Couronne n'a qu'une preuve de circonstance à fournir.

Le premier témoin entendu est Pierre Bernard, journalier. Il connaît le prisonnier à la barre depuis 26 ans. Le prisonnier tenait une épicerie au Cap-Blanc. Il se rappelle le feu, le 13 septembre dernier.

Après être débarqué de son vaisseau, vers 2.55 h., on lui a dit qu'il y avait du feu. Il a regardé et vu le feu et est resté dans la rue. Il a constaté que le feu était en arrière de la maison, au nord-ouest. En se rendant sur les lieux du feu, il rencontra le prisonnier Ouellet à 300 pieds de sa maison. Il était habillé et portait quelque chose sous son bras.

Il n'est pas allé chez le prisonnier depuis le 4 mars dernier. Ouellet tenait magasin et vendait de l'huile de charbon.

Il ne sait pas si pendant le feu on a sorti du magasin une canette d'huile de charbon. Il sait que la porte du magasin était défoncée, mais il ne peut dire s'il est entré pendant le feu des gens qui ont pris de l'huile, accidentellement. Quand il s'est rendu au feu il a rencontré son compagnon Huron qui s'en allait donner l'alarme et en arrière le prisonnier, qui allait dans la même direction, vers la maison de Taylor.

Il était bien connu au Cap-Blanc pour donner une alarme de feu, on allait au téléphone, chez Taylor. En dehors de la maison de Taylor, il y a une boîte à lettres. Il n'est entré dans la maison de Taylor que pendant le feu. Ouellet est allé dans la maison de Taylor, et il a rencontré son compagnon Huron qui s'en allait donner l'alarme et en arrière le prisonnier, qui allait dans la même direction, vers la maison de Taylor.

Il n'est pas allé chez le prisonnier depuis le 4 mars dernier. Ouellet tenait magasin et vendait de l'huile de charbon.

Il ne sait pas si pendant le feu on a sorti du magasin une canette d'huile de charbon. Il sait que la porte du magasin était défoncée, mais il ne peut dire s'il est entré pendant le feu des gens qui ont pris de l'huile, accidentellement. Quand il s'est rendu au feu il a rencontré son compagnon Huron qui s'en allait donner l'alarme et en arrière le prisonnier, qui allait dans la même direction, vers la maison de Taylor.

Il était bien connu au Cap-Blanc pour donner une alarme de feu, on allait au téléphone, chez Taylor. En dehors de la maison de Taylor, il y a une boîte à lettres. Il n'est entré dans la maison de Taylor que pendant le feu. Ouellet est allé dans la maison de Taylor, et il a rencontré son compagnon Huron qui s'en allait donner l'alarme et en arrière le prisonnier, qui allait dans la même direction, vers la maison de Taylor.

Il n'est pas allé chez le prisonnier depuis le 4 mars dernier. Ouellet tenait magasin et vendait de l'huile de charbon.

Il ne sait pas si pendant le feu on a sorti du magasin une canette d'huile de charbon. Il sait que la porte du magasin était défoncée, mais il ne peut dire s'il est entré pendant le feu des gens qui ont pris de l'huile, accidentellement. Quand il s'est rendu au feu il a rencontré son compagnon Huron qui s'en allait donner l'alarme et en arrière le prisonnier, qui allait dans la même direction, vers la maison de Taylor.

le feu, s'y est rendu et a constaté que c'était la maison de Ouellet qui brûlait. Le feu était au deuxième étage, en arrière de la maison. Il n'y avait pas de feu au magasin. Quelque temps après, il a vu le prisonnier sortir par la porte du magasin. Il était habillé, et portait une blouse sous son bras.

Ouellet a ensuite rentré au magasin, puis lui est venu chez Taylor pour donner l'alarme. Il n'a pas vu le prisonnier aller chez Taylor. Quand il l'a vu dans sa porte il avait l'air bien tranquille.

Transquestionné par M. Lemieux. Quand il a rencontré Bernard, il ne peut dire où était Ouellet. Il est parti en courant de la maison de Ouellet pour aller donner l'alarme. La porte du magasin n'était pas défoncée, elle était seulement ouverte et Ouellet l'a fermée.

La où se trouvait Mme Duval, quand il l'a vue arriver, criant au feu, elle pouvait voir le devant de la maison de Ouellet et pouvait voir le prisonnier.

La couleur de la chemise de Ouellet était à l'ordinaire, mais ce n'était pas une chemise blanche; elle était barrée.

A 1 heure la cour s'ajourne jusqu'à 2 heures.

Nos informations

L'hon M. Powell était au Saint-Louis hier.

M. S. L. Wood, de Québec de Toronto est arrivé à Québec pour suivre l'enquête dans les affaires de la Baie des Chaleurs.

L'hon Horace Archambault, conseiller législatif est à Québec et loge au Saint-Louis.

M. E. J. Langevin, greffier du Sénat, est arrivé à Ottawa hier.

M. John J. Macdonald, entrepreneur de chemin de fer, est au St-Louis. Il doit comparaître comme témoin devant la Commission Royale.

M. et madame James Shaw, de Montréal, sont à Florence.

M. John Gilmour, d'Ottawa, et William Casella, de Montréal, sont en cette ville.

L'honorable juge Tuck, de St-Jean, N. B., a été nommé juge de la cour de vice-amirauté du Nouveau-Brunswick.

Mgr Marquis est parti, avant-hier, pour Rome, via New-York, probablement en rapport avec la co-adjutorerie de Québec.

M. le Chanoine Thivierge, est en cette ville.

A TRAVERS QUEBEC</